



Fiche d'information

Guide des aides sociales



édition mai 22

Il est bon d'informer ou de rappeler régulièrement les démarches administratives donnant accès à des interventions financières tant au niveau fédéral qu'au niveau régional en matière d'aide matérielle à domicile ou de maintien à l'emploi. Voici une présentation des institutions (en plus de votre mutuelle) qui pourront vous aider.

Sachez qu'il n'y a aucun transfert d'information ou de dossier entre ces différentes institutions. Investiguez ! Il se pourrait que vous ayez droit à plus que vous n'imaginez ! Faites-vous aider par des professionnels (assistants sociaux, Mutuelle, commune...) pour entamer toutes ces démarches énergivores ! Cela en vaut la peine ! Courage !

1. **Service Public Fédéral Sécurité Sociale**

DG Personnes Handicapées

C'est ce qu'on appelait anciennement la Vierge Noire.

Il y a deux grands axes : la reconnaissance d'handicap qui donne accès à des avantages et la demande d'allocation de revenu. Il est intéressant de faire la reconnaissance d'handicap même si la personne ne cherche pas à obtenir une allocation de revenu.

- **Reconnaissance d'handicap** : Il est conseillé d'entamer les démarches auprès de ce Ministère afin de faire reconnaître votre handicap **quel que soit votre âge**.

Cette reconnaissance peut vous permettre de bénéficier de certains avantages sociaux et fiscaux : carte de stationnement, réduction de l'impôt pour les personnes physiques, réduction du précompte immobilier, exonération taxe de circulation, réduction TVA à l'achat d'un véhicule, tarif téléphonique social, tarif réduit gaz/électricité, taxi bus...

- **Allocation de revenu** : Cette reconnaissance vous permettra peut-être aussi de bénéficier aussi d'une allocation de remplacement de revenus (ARR) et/ou d'une allocation d'intégration (AI) (avant 65 ans) ou d'une APA (aide à la personne âgée, après 65 ans) selon votre situation financière et fiscale personnelle.

Comment introduire une demande?

Vous pouvez introduire personnellement votre demande via le site internet du SPF, au moyen d'un lecteur de carte d'identité. Pour ce faire, voici le lien de la page du SPF :

<https://handicap.belgium.be/fr/reconnaissance-handicap/procedure-reconnaissance.htm>

Vous pouvez aussi demander de l'aide pour vous assister dans vos démarches à l'administration communale, les assistants sociaux des CPAS, des mutuelles ou par le numéro vert 0800/987 99.

Action Parkinson asbl

Siège social : Avenue des Klauwaerts 38, 1050 Bruxelles

Activités c/o Chaussée de Vleurgat 109 1050 Bruxelles

www.actionparkinson.be - Cecile.gregoire@actionparkinson.be – 0494 53 10 86

BE90 0689 3269 4332 – RPM Bruxelles: 07170582.838



Fiche d'information

Guide des aides sociales



édition mai 22

5. EDC EU-Disability Card

Cette carte favorise l'accès des personnes en situation de handicap à la culture, au sport et aux loisirs., comme les théâtres, expositions, cinémas en Belgique et dans certains pays de l'Union Européenne. Cette carte donne parfois aussi des avantages à l'accompagnant. N'hésitez pas à la montrer !

Pour plus d'informations :

<https://www.eudisabilitycard.be/fr/la-carte>

Vous ne pouvez l'obtenir que si vous avez fait au préalable les démarches de reconnaissance d'handicap auprès du SPF ou du Phare.



6. Transport

- Consultez la page :

<https://phare.irisnet.be/aides-%C3%A0-l-inclusion/d%C3%A9placements/transport-social/>

- **TaxiBus** est un **service de transport de porte à porte**, presté à la demande et destiné **exclusivement aux personnes handicapées**. C'est un service collectif. Pour en bénéficier, il faut l'attestation délivrée par le Service Public Fédéral Sécurité sociale (voir point 1) et reconnaissant par exemple, une réduction d'autonomie d'au moins 12 points ou une invalidité permanente d'au moins 80%... Le prix d'un voyage est 1,70 €.

Voici le lien pour avoir plus de renseignements :

https://www.stib-mivb.be/article.html?_guid=d0f0d466-1483-3410-45af-9748427ab131&l=fr#contentBodyList2

Contact : 02 515 23 65

- **Brussel social Vervoer** : 02/544 12 44

Service de transport social adapté aux personnes à mobilité réduite en région de Bruxelles-Capitale (transport pour raisons médicales non urgente ou sociales), également pour les personnes en fauteuil roulant. Les bénéficiaires sont des Bruxellois à mobilité réduite qui ne savent pas voyager seuls en transports en commun

Action Parkinson asbl

Siège social : Avenue des Klauwaerts 38, 1050 Bruxelles

Activités c/o Chaussée de Vleurgat 109 1050 Bruxelles

www.actionparkinson.be - Cecile.gregoire@actionparkinson.be – 0494 53 10 86

BE90 0689 3269 4332 – RPM Bruxelles: 07170582.838



Fiche d'information

Guide des aides sociales



édition mai 22

- **Patients assistance** est une association qui vous offre une solution économique pour vos transports médicaux.

Créée en 2004 à l'initiative de quelques bénévoles qui souhaitent offrir aux personnes à mobilité réduite une solution économique pour leurs transports médicaux, l'ASBL compte maintenant plus de 300 bénévoles qui donnent de leur temps tous les jours pour vous conduire avec leur propre véhicule vers vos rendez-vous médicaux.

L'ASBL est donc spécialisée dans l'organisation de transports médicaux non urgents (Visite chez le docteur, dentiste, kiné, hospitalisation, dialyse, radiothérapie etc..) via un réseau étendu de bénévoles qui couvre l'entièreté du territoire belge.

Conditions : Etre valide ou semi-valide, le transport doit bien évidemment être à caractère médical, la demande doit se faire 48h à l'avance pour être garantie.

La demande peut se faire par téléphone au 02/733.07.32, par mail info@patientsassistance.eu.
Le tarif est de 0.3595 cents au kilomètre (temps d'attente non compris).

- **Solumob** est une association dont les principaux objectifs sociaux sont la promotion de toutes les activités favorisant la participation à la vie sociale des personnes à mobilité réduite et la promotion du volontariat en Belgique.
Aller à une activité telle que celle organisée par Action Parkinson rentre dans leurs conditions d'accès. Les chauffeurs utilisent leur propre véhicule. La course est calculée sur base de la distance parcourue et de l'attente. Elle sera réservée entre 15 jours et 48h avant le transport.

Contact : info@solumobvolontaires.be ou 0493.40.74.20

7. Structures pour vous soutenir :

- Consultez le site www.jaidedroits.be
- Les associations de personnes handicapées, de patients ou de proches via la LUSS (Ligue des Usagers en Soins de Santé) www.luss.be
- Les associations Aidants Proches
Téléphonez pour la Wallonie au 081/30 30 32 ou téléphonez pour Bruxelles au 02 474 02 55
www.aidants-proches.be
- La Plateforme Annonce Handicap (PAH)
Téléphonez au 02/673 27 89
<https://www.plateformeannoncehandicap.be/>

Action Parkinson asbl

Siège social : Avenue des Klauwaerts 38, 1050 Bruxelles
Activités c/o Chaussée de Vleurgat 109 1050 Bruxelles

www.actionparkinson.be - Cecile.gregoire@actionparkinson.be – 0494 53 10 86
BE90 0689 3269 4332 – RPM Bruxelles: 07170582.838